

I·F·P 100-04

Inspection visuelle et recertification de bouteilles



Aperçu du cours

Ce cours a été conçu pour les personnes qui souhaitent être agréées par Transports Canada en vue de faire l'inspection et la recertification de bouteilles selon la méthode de l'inspection visuelle. L'étudiant peut suivre un cours de formation donné par un instructeur ou, en suivant les directives d'un formateur agréé de l'I·F·P, étudier le manuel de cours et participer à une séance d'étude spécialisée et à une démonstration des procédures appropriées données par un formateur agréé de l'I·F·P. Dans les deux cas, il faut satisfaire aux exigences d'agrément données ci-dessous afin de réussir le cours.

Principaux objectifs d'apprentissage

L'étudiant fera l'acquisition de connaissances dans ces domaines clés :

- **Connaissance du produit**
Inclut de l'instruction sur les propriétés et les caractéristiques du propane, des conseils sur les mesures de prévention et les premiers soins propres au propane, la compréhension des sources d'allumage et les essais de fuites, ainsi que l'état de préparation en cas d'urgence.
- **Procédure d'inspection des bouteilles**
Inclut de l'instruction sur la façon d'effectuer une inspection visuelle, les outils de mesure, l'examen des coupures, des entailles, des creux, des piqûres de corrosion et des bosses, l'inspection du collier de protection et du pied annulaire. L'instruction s'applique aux bouteilles d'acier ou d'aluminium.
- **Soupapes de sûreté des bouteilles de propane et estampillage de recertification**
Inclut de l'instruction sur l'inspection et le remplacement des soupapes de sûreté des bouteilles de propane et les exigences relatives aux renseignements à estampiller sur la bouteille à l'atelier où est faite la recertification.



- **Tenue de dossiers et élimination des bouteilles**

Inclut l'instruction sur les exigences de tenue de dossiers à l'atelier de recertification des bouteilles et sur les procédures à suivre pour éliminer de façon sécuritaire une bouteille qui échoue l'inspection visuelle et qui doit être détruite.

Références en matière de réglementation

Ce cours a été conçu en vue de satisfaire aux plus récentes exigences réglementaires du Code CAN/CSA-B149.2, Code sur le stockage et la manipulation du propane, et du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses. Il repose sur les dépliants de normes d'inspection visuelle des bouteilles C-6 de la *Compressed Gas Association* et sur les directives C-6.3 d'inspection visuelle et de recertification des bouteilles de gaz comprimé à faible pression en aluminium, selon la méthode d'inspection visuelle. Même si ce cours a été rédigé de manière à satisfaire aux exigences nationales, le formateur agréé de l'I·F·P s'assurera aussi que l'étudiant connaît les autres exigences mises en place par les autorités compétentes de son territoire.

Ce cours répond aux exigences réglementaires provinciales et nationales, y compris les exigences de dossier de formation (ROT) *PC1-1* en Ontario.

Les ateliers où se font l'inspection et la recertification des bouteilles doivent obtenir une attestation de Transports Canada avant d'effectuer les activités dont il est question dans ce cours.

Exigences d'agrément

L'étudiant doit réussir un examen écrit et un examen pratique donnés par un formateur agréé de l'I·F·P. Celui-ci remettra à l'étudiant un dossier de formation temporaire valide pendant quatre-vingt-dix jours. Suivant la réussite du cours, l'Institut de formation du propane fera parvenir à l'étudiant un certificat mural et une carte plastifiée pour portefeuille. Le certificat de l'I·F·P est valide pendant trois ans à compter de la date de la formation.

Durée du cours

Le cours peut se faire en environ six heures, incluant l'instruction en classe, la démonstration des procédures appropriées, l'examen écrit et l'examen pratique. La durée totale d'un cours individuel varie selon le nombre d'étudiants en classe et le niveau de compétence de chacun.

Le coût de l'instruction en classe est déterminé par le formateur et varie selon l'endroit où sera donnée la formation et le nombre d'étudiants.